



**AÉROPORTS DE PARIS**

# **IMO : Acte II**

## ➤ **Infos aux salariés d'IMO**

Alors même que la direction de l'immobilier est actuellement en réflexion sur une autre organisation de l'immobilier, elle nous présente en Comité d'Entreprise du 24 mars dernier un projet de "structuration de sociétés immobilières" (document de 3 pages... disponible auprès de la CGT ADP d'Orly).

Dans ce léger dossier trop de questions liées? notamment à l'implication de la direction de l'immobilier et particulièrement de ses équipes ont fait que l'ensemble des élus du Comité d'Entreprise ont exigé le report de ce dossier. Il sera représenté lors du Comité d'Entreprise du 21 avril prochain.

Pour les élus de la C.G.T, ce dossier doit préciser clairement ses objectifs et répondre à ses différentes interrogations.

Vous trouverez ci-dessous la liste des questions transmises à la direction pour le prochain Comité d'Entreprise.

### ***Questions CGT relatives à la structuration des sociétés immobilières en vue du Comité d'Entreprise du 21 avril 2016***

1. Au-delà de la simplification juridique présentée par la direction, ce dossier illustre-t-il une refonte de la stratégie immobilière ?
2. Quelle est la différence entre le process industriel et tertiaire ? Pourrions-nous en avoir la définition ?
3. Ce dossier est-il en lien avec les objectifs du segment immobilier puisque nous passons d'une stratégie de développement de surface à une stratégie financière ?
4. ADP souhaite renforcer son rôle d'investisseur sur foncier? plutôt que simple aménageur, l'enveloppe d'investissement immobilier sur la période 2016-2020 est évaluée à 800 millions d'euros dont 223 dédiés à la modernisation et 577 pour le développement, dont 513 en tant qu'investisseur (prise en charge pour moitié à travers ses filiales immobilières), la multiplication des SCI que ce soit sur le tertiaire ou industriel s'inscrit-elle dans cette stratégie ?

.../...

5. Combien de SCI seront créées au regard des projets à conduire ?
6. Quid du programme d'investissement cœur d'Orly ?
7. Quel serait l'impact sur ce nouveau schéma juridique ?
8. Ces créations auront-elles des conséquences sur le rôle de l'immobilier et de ses métiers ?
9. Que seront les contrats d'assistance qui lieront les salariés de la direction de l'immobilier aux nouvelles SCI ? Et quelles équipes seront concernées ?
10. Dans le CRE III le développement des activités Cargo est estimé à près de 100 000 m<sup>2</sup> d'installations supplémentaires, dans votre organisation cible du pôle immobilier où retrouvons nous cette activité ?
11. Pouvez-vous nous décliner la réorganisation basée sur des apports et sans coût fiscal ? Le risque fiscal est-il écarté puisque vous indiquez en page 3 du dossier "le cas échéant le projet cible sera adapté pour qu'aucun coût ne soit enregistré" comment comptez-vous faire ?
12. L'objectif final mis en avant par la direction est d'augmenter la valeur du portefeuille d'actifs immobiliers géré par le groupe. Dans ce contexte, comment le patrimoine actuel va-t-il être valorisé ?
13. N'est-il pas prématuré d'engager une modification du schéma juridique des sociétés concourant au segment de l'immobilier, alors que vous êtes en pleine réflexion sur le projet de réorganisation de la direction de l'immobilier ?
14. Qui sont les têtes de pôles que vous mentionnées page 3 susceptibles de devenir les propriétaires de ces différentes SCI ?
15. Page 2 merci de nous préciser ce qu'est le système de détention actuel, qu'est-ce qui ne fonctionne pas et pourquoi le rationaliser ? qu'entendez-vous par "industrialiser nos process" ?
16. Qu'est-ce que représentent en euros les indications en pourcentages que vous indiquez pour la participation d'ADP ?

La CGT vous informera des réponses de la direction sur la structuration des sociétés immobilières.

Le 12 avril 2016,

Stéphanie ETIENNE  
**Elue C.G.T au Comité d'entreprise**